



## Bilatérale Sûreté ferroviaire du 1er juin 2023 entre la DZS OUEST et CFE-CGC FERROVIAIRE

Durée : 2h de 14h à 16h

Participants :

Direction SNCF de la DZS Ouest :

- **Alexandre DUMENS**, Directeur Zone Sûreté
- **Angélique GUZMAN**, Directrice Zone Sûreté Adjointe
- **Guersande SOUM**, Directrice RH

Délégation **CFE-CGC FERROVIAIRE** :

- **Christelle THEILMANN**
- **Arnaud ROBERT**

Ambiance : Echanges cordiaux et constructifs.

**Sujets évoqués :**

### 1/ Prime Patrouille :

Nouvelle mesure de rémunération attribuée de la classe 2 à la classe 8

Prime spécifique attribuée aux agents de terrain en contact avec la clientèle.

Principe de perception : 07h45 de présence opérationnelle pour les agents, 06h pour l'encadrement

Montant : 10 euros brut par jour

Ouverte aux agents opérationnels, en tenue, civil, armés ou non armés, aux agents du PCNS, et Escale EAR.

Hors CAPER, les spécialistes n'ont pas été inclus dans la démarche

Questions CFE-CGC FERROVIAIRE :

- **Perception de cette nouvelle mesure par les agents ?**

Mesure bien accueillie de manière générale par les agents. Des questions sont posées sur l'impact des réunions, RPA, et utilisation des heures de TC sur la perception de cette prime. De plus, les moniteurs TIP se questionnent sur l'organisation de leur activité qui limitera de fait l'accès à cette mesure.

A DUMENS rappelle que ces derniers bénéficient de primes et facilités spécifiques à leur fonction.

Toutefois une réflexion globale sur les parcours de carrière dont ceux des spécialistes sera menée.

Pas de retour des agents d'encadrement hormis sur la difficulté de suivi.

- **Méthodologie de suivi**

Modalités de mise en œuvre non précisées par la Direction de la Sûreté (DDS). Les premières saisies interviendront en juillet 2023.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** : alerte sur l'évolution de la charge de travail pour les pôles RH et managers de proximité (outil de calcul manquant, prime non informatisée)

### **2/ Evolution du coût horaire de la Sûreté Ferroviaire**

Echanges sur l'évolution du coût horaire de la Sûreté Ferroviaire (SF) (90,33€/heure + frais accès au service) et son impact sur les commandes clients et la pérennité du maillage opérationnel actuel.

Selon Alexandre DUMENS, la DDS n'a pas encore communiqué auprès des clients. Cette augmentation est présentée comme une conséquence de l'inflation et des NAO.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** : nous informons nos interlocuteurs que la DDS a déjà informé ses clients de cette évolution tarifaire.

Certains et non des moindres se questionnent sur leur capacité à assumer cette hausse importante.

Nous alertons Alexandre DUMENS sur les risques liés à cette évolution :

- Baisse des heures commandes à budget client constant
- Impacts sur le maillage territorial de la Sûreté Ferroviaire et par déclinaison, sur l'encadrement.

### **3/ Production, contrats et effectifs**

La production de cette DZS est dynamique et conforme aux attentes.

**La délégation CFE-CGC FERROVIAIRE** salue cette situation en rappelant que ce résultat repose, entre autres, sur un investissement important de la ligne managériale.

Perspectives :

- Contrat de 750 heures pour le client Eiffage
- Intercités : sollicitation sur quelques lignes
- Ouigo : étude de nouvelles heures pour liaison Nantes/ Tours

L'Autorité Organisatrice a ouvert des lots à la concurrence sur Pays de Loire.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** évoque avec ses interlocuteurs le pilotage du contrat Transilien (11 000 heures) dévolu à certains sites de la DZS. Ceux-ci doivent produire, animer et piloter ce contrat sans en maîtriser strictement les heures allouées.

Nos interlocuteurs sont conscients de la situation et reconnaît dépendre de la production TN réalisée par la DZS de Paris Saint Lazare.

Or celle-ci est actuellement particulièrement dynamique.

Cette situation impose une adaptation de la projection opérationnelle difficile dans sa mise en œuvre et sa durée (déclenchement de la prime journalière IDF)

**CFE-CGC FERROVIAIRE** questionne le DZS sur la disparition de certains postes d'encadrement tels qu'un poste d'ADPX sur Normandie et un poste de DZSA.

**Alexandre DUMENS** justifie la situation par des décisions confirmées avant son arrivée et par un taux d'encadrement jugé trop élevé par la DDS.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** s'étonne de cette posture dogmatique alors que la production de la DZS est conforme aux attentes. Nous évoquons, de plus, la taille des territoires, la charge institutionnelle idoine ainsi que l'impact négatif sur les opportunités d'évolution de carrières.

**Alexandre DUMENS** est conscient de la situation mais préfère désormais travailler sur une « compensation » par le renforcement managérial de certains sites (ex St Pierre des Corps) et évoque une réflexion sur la requalification de certains postes de CUO.

Celui-ci estime de plus, que la disparition du poste de DZSA n'aura pas d'impact sur l'organisation de la DZS mais reconnaît un transfert de charge vers le DZSA en poste.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** rappelle l'éloignement de la Normandie et déplore que cette région ne soit pas couverte par un DZSA adjoint délocalisé.

#### Effectifs :

Les Effectifs Disponibles de la DZS sont quasi à l'équilibre. 3 Postes d'agent opérationnel ouverts pour : Nantes, Cyno Détection et Le Mans.

1 nouveau DPX recruté en externe pour le site de Tours.

1 poste supplémentaire d'agent opérationnel pour renforcer le site de Brest.

Reconversions en sortie et entrée favorisées.

CUO Adjoint : **CFE-CGC FERROVIAIRE** évoque de nouveau la situation des CUO Adjoints (non perception de l'ICS et absence sur certains sites)

**Alexandre DUMENS** admet une difficulté en matière d'organisation et de relais sur les UO non pourvus. Toutefois le taux d'encadrement actuel limite sa capacité à y remédier.

#### 4/ Astreinte

**CFE-CGC FERROVIAIRE** interroge la DRH sur l'application de la réglementation liée au cycle d'astreinte.

Celle-ci confirme la récupération des repos en dérangement et des indemnités liées.

Nous évoquons la parution de Référentiel national d'Astreinte. Celui-ci est toujours en cours de réalisation alors que sa sortie était prévue en Septembre 2022.

Cette situation ne favorise pas une harmonisation des pratiques.

**Alexandre DUMENS** évoque une possible réflexion sur la définition d'une astreinte et son contenu et la pérennité de celles-ci en DZS.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** s'étonne de la situation et rappelle l'utilité des astreintes dans la prise en charge des agents blessés en service, comme dans bien d'autres situations.

## 5/ Autres

- Contrat de superposition : **CFE-CGC FERROVIAIRE** demande des précisions sur le contrat de superposition mis en place dans certaines gares.

Il s'agit d'un contrat de superposition domaniale signé entre G&C, la SUGE et certaines communes permettant aux agents du SIS d'intervenir sur des parvis de gare dépendant de la voie publique.

A ce jour, 5 contrats signés sur Nantes, Rouen, Rennes, St Briec et Le Mans.

Nous saluons cette initiative.

- EVRPS : **CGE-CGC FERROVIAIRE** demande un point de situation sur les EVRPS.

EVRPS réalisée à Rouen pour les ADPX. Nous rappelons que cette démarche doit être réalisée pour l'ensemble des agents d'encadrement.

- Immobilier : des fuites d'eau et coupures d'électricité ont été rencontrées sur le site d'Angers.  
Le DZS est informé de la situation. Demande de travaux en cours mais relevant de la réactivité de l'ABE.

Fin de séance : 16h10

La délégation de CFE-CGC FERROVIAIRE